



### **Avis de publication d'un règlement**

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 10 décembre 2020, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2020-341 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération*.
2. Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur [longueuil.quebec/reglements](http://longueuil.quebec/reglements) ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec) aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 22 décembre 2020  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière